

**Loi abrogeant la loi autorisant
la commune de Vernier à
créer une fondation pour
la construction de maisons
destinées à parer la pénurie de
logements (12914)**

PA 577.00

du 2 juillet 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Abrogation

La loi autorisant la commune de Vernier à créer une fondation pour la construction de maisons destinées à parer la pénurie de logements, du 26 juin 1948, est abrogée.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.